



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

04 février 2015

Epargnants : 2 minutes en images pour connaître l'AMF

L'Autorité des marchés financiers informe les épargnants et met à leur disposition des outils et services pratiques pour les aider dans leurs démarches d'investissement.. Pour tout savoir, visionnez notre nouvelle vidéo.

Le saviez-vous ? L'AMF est plus qu'un gendarme de la Bourse.

Dotée d'une mission générale de protection de l'épargne, elle propose également aux épargnants de l'information pédagogique, un accueil téléphonique (Epargne Info Service) ainsi qu'un dispositif de médiation en cas de litige.

Pour connaître l'essentiel sur les services rendus par l'AMF aux épargnants, consultez la vidéo réalisée en partenariat avec l'Institut national de la consommation.


EPARGNANTS, QUE FAIT L'AMF POUR VOUS _____

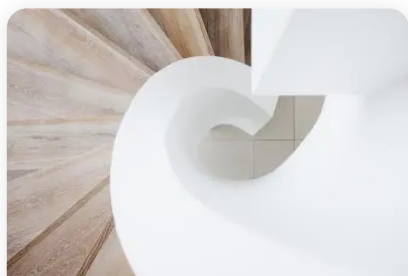
YouTube est désactivé. [Autoriser](#)

En savoir plus

- Contacter Epargne Info Service par internet
- Vidéo : Le Médiateur de l'AMF

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

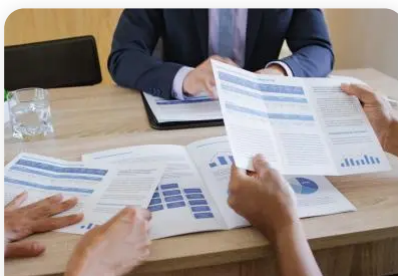


ARTICLE

BIEN INVESTIR

24 mai 2019

Que fait l'AMF pour vous ?



GUIDE ÉPARGNANT

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

27 novembre 2017

S'informer sur...
L'Autorité des marchés financiers



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02